

Tenir à jour son permis d'environnement, c'est important !

Décembre 2024
Mons & Grâce-Hollogne

La Cellule Environnement d'AKT for Wallonia



4 personnes

- Un **partenariat Wallonie – AKT** depuis 1994
- Objectif : **sensibiliser, informer et former les entreprises à la gestion de l'environnement**
- Services **gratuits, confidentiels** et accessibles à toute entreprise située en Wallonie (qu'elle soit membre d'AKT ou non)
 - Diagnostic environnement
 - Helpdesk environnemental
 - Outils pratiques
 - Séances d'information

www.environnement-entreprise.be

Brochures thématiques

- Réglementation
- Conseils pratiques
- Cas concrets et témoignages

Téléchargeables
gratuitement



Enquête « Environnement & Entreprises »

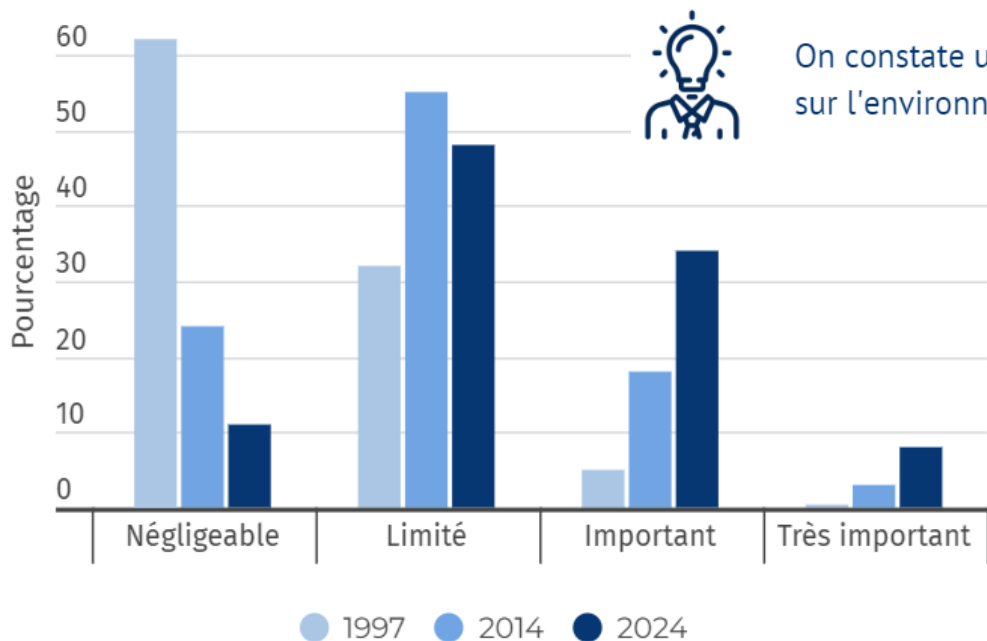


Enquête menée du 3 au 30 juin 2024

194 répondants

Enquête « Environnement & Entreprises »

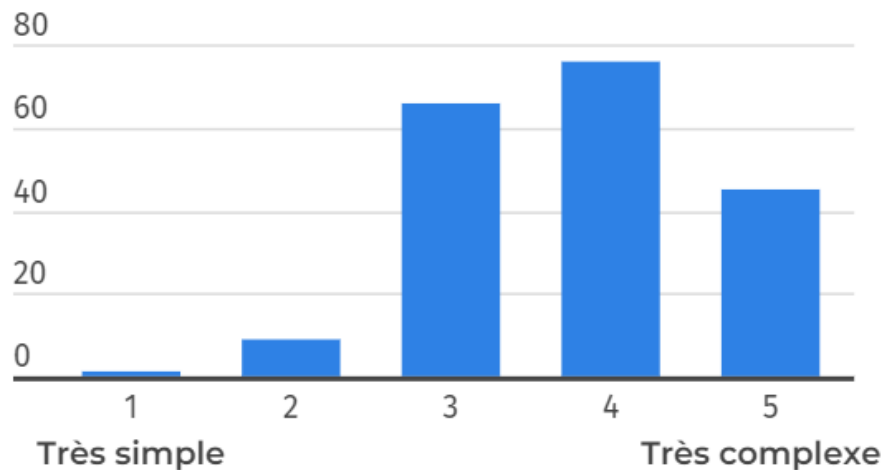
Quel impact votre activité exerce-t-elle sur l'environnement ?



On constate une évolution de la perception de l'impact des entreprises sur l'environnement entre 1997 et 2024.

Enquête « Environnement & Entreprises »

La législation en matière d'environnement vous semble :

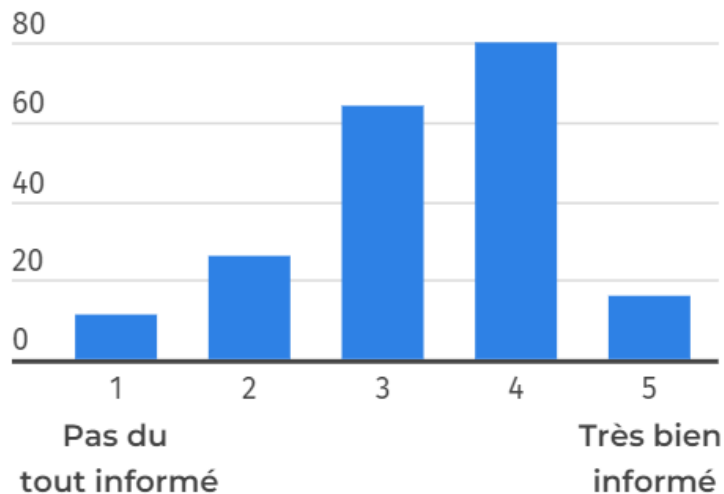


61%

des entreprises considèrent que la **législation environnementale** est complexe, voire très complexe

Enquête « Environnement & Entreprises »

Dans quelle mesure estimez-vous être informé en matière d'environnement (nouveau réglementaires, bonnes pratiques inspirantes...)?



**5 entreprises
sur 10**

estiment être **bien** voire **très bien**
informées en matière
d'environnement

Exemple d'une entreprise fictive

2015 : implantation de l'entreprise



2015

2035

Menuiserie Dubois



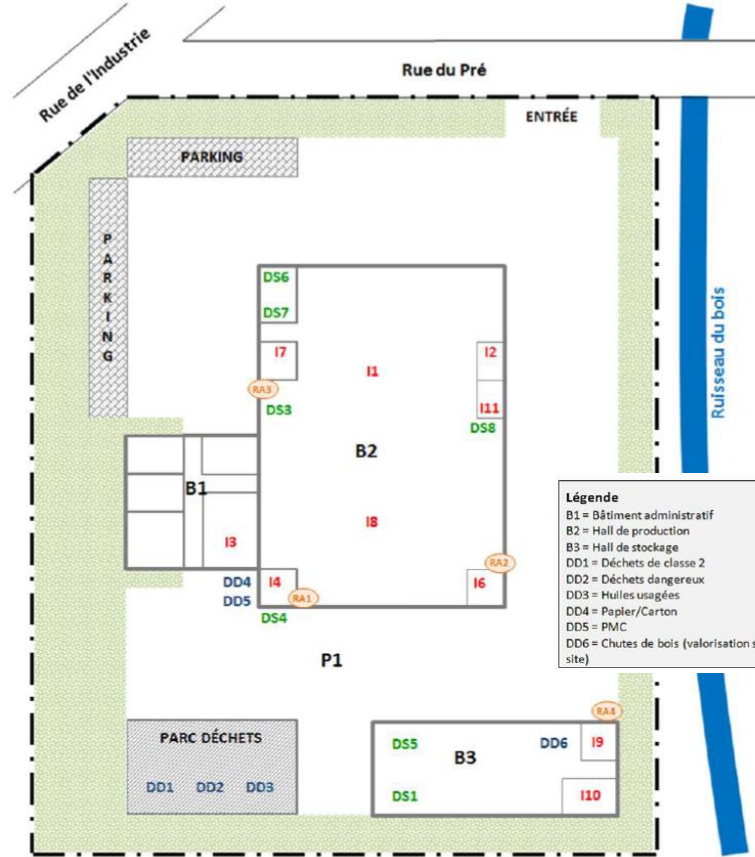
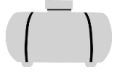
PERMIS D'ENVIRONNEMENT octroyé le 19 janvier 2015 pour une durée de 20 ans et relatif à l'exploitation d'un **atelier de menuiserie** comprenant plusieurs lignes de production, diverses machines de découpe, un stockage d'huiles usagées (600 litres), une citerne de mazout enfouie de 5000 litres, un compresseur de 30 kW, et une cabine haute-tension (350kVa).


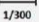
Contenu du permis d'environnement

- Cheminement du dossier avec les différents avis (*Vu que... et considérant que...*)
- Décision (Arrêté)
 - Description de l'établissement autorisé
 - Durée du permis et date de délivrance
 - Délai de mise en œuvre
 - **Conditions d'exploitation** (pas toujours annexées au permis)
 - Devoir de prudence
 - Obligation d'information vers l'autorité compétente et le Fonctionnaire Technique (mise en œuvre, accidents, incidents, cessation d'activité...)
 - Tenir un **registre des modifications**
 - Mesures et délais de remise en état

+ Respect des autres réglementations environnementales

Menuiserie Dubois



Légende		 NORD  1/300 MENUISERIE DUBOIS Rue du Pré 1 5000 NAMUR
B1 = Bâtiment administratif	DS1 = Produits finis	
B2 = Hall de production	DS3 = Solvants	I2 = Cabine haute-tension
B3 = Hall de stockage	DS4 = Citerne à mazout	I3 = Climatisation
DD1 = Déchets de classe 2	DS5 = Bois (matières premières)	I4 = Chaudière (mazout)
DD2 = Déchets dangereux	DS6 = Peintures	I6 = Récupération poussières et sciures
DD3 = Huiles usagées	DS7 = Colles	I7 = Cabine peinture
DD4 = Papier/Carton	DS8 = Cuve air comprimé	I8 = Sciage et rabotage du bois
DD5 = PMC		I9 = Chaudière (chutes de bois)
DD6 = Chutes de bois (valorisation sur site)		I10 = Broyage bois
		I11 = Compresseur

En cas de modification...

Article 9. Toute transformation ou extension d'un établissement de classe 1 ou de classe 2 qui ne consiste pas en :

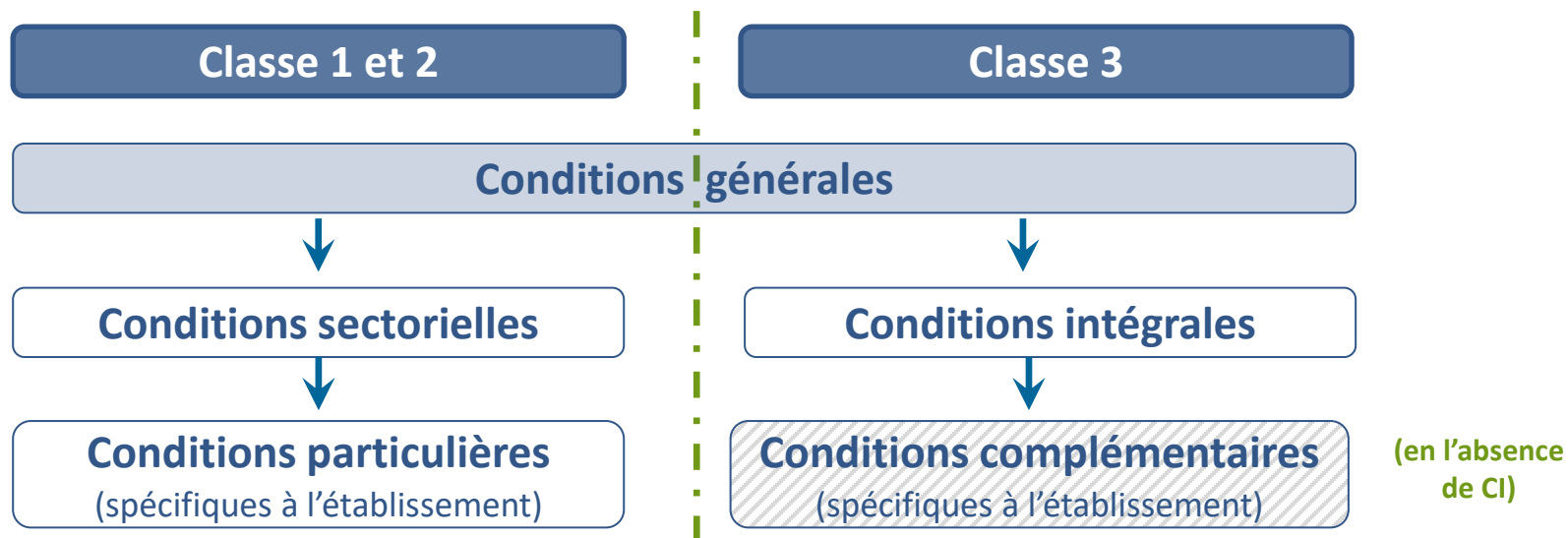
1°/ le déplacement de l'établissement ;

2°/ la transformation ou l'extension de l'établissement entraînant l'application d'une nouvelle rubrique de classement autre que de classe 3 ou étant de nature à aggraver directement ou indirectement les dangers, nuisances ou inconvénients à l'égard de l'homme ou de l'environnement, et affectant le descriptif ou les plans annexés au permis ou encore une source d'émission de gaz à effet de serre spécifiés ;

doit être consignée par l'exploitant dans un **registre**.

Tous les ans, à la **date anniversaire** du présent arrêté et pour autant que l'établissement ait subi des transformations ou extensions, l'exploitant envoie une copie de la liste des transformations ou extensions intervenues au cours de l'année écoulée au fonctionnaire technique et au Collège communal de la commune sur le territoire de laquelle est situé l'établissement, et à l'organisme désigné si la transformation ou l'extension affecte notablement une source d'émission de gaz à effet de serre spécifiés.

Conditions d'exploitation



CG, CS et CI définies par AGW (connues a priori - identiques pour tous)
...mais ne sont plus jointes au permis ☹️

/!\ Les conditions peuvent changer en cours d'exploitation !!!

En cas de modification...

Application d'une nouvelle rubrique autre que Classe 3 ?
Possible augmentation des dangers ou des nuisances ?

OUI

NON

Permis d'environnement
(extension du permis principal)
→ procédure PE « classique »

Registre des modifications
→ envoi 1 x/an au Fonctionnaire Technique et
Collège communal (date anniversaire du permis
principal)

Endéans 15 jours, si le Fonctionnaire Technique ou le Collège communal estime qu'une des modifications consignées est de nature à aggraver directement ou indirectement les dangers, nuisances ou inconvénients à l'égard de l'homme, de l'environnement ou des animaux
→ l'exploitant est invité à introduire sans délai une demande de PE

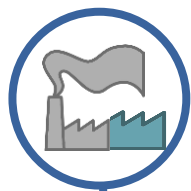
Le registre des modifications

- S'applique aux titulaires d'un permis d'environnement (ou unique) mais aussi aux titulaires d'un permis ou d'une autorisation valant PE (Permis d'exploiter RGPT)
- Doit permettre d'identifier les situations initiales et nouvelles (ajouts, suppressions...)
- Doit mentionner les installations et/ou dépôts concernés ainsi que leur localisation
(→ plan actualisé de l'entreprise à annexer)
- Doit être à disposition en cas de contrôle
- La tenue correcte du registre « couvre » l'exploitant

2022 : ajout d'une cabine de peinture



2015



2022

2035

Outil pratique | Conditions d'exploitation

Wallonie service public SPW LE PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Que cherchez-vous ?

J'ai un projet Un projet me concerne Nouveautés Plus d'infos Ressources Législations

Accueil > Ressources > Choix des rubriques

Recherche Libre Arbre à rubriques

Recherche Libre

Indiquez le "code" de recherche Indiquez "l'expression" de recherche Filtrez sur la "classe" de recherche

peinture tout

Rechercher

"Rubrique" active

Afficher 10 entrées Rechercher :

Numéro de rubrique	Classe	Installation ou activité classée	Statut
24.31	2	Ateliers où l'on procède à l'application de peintures ou enduits sur toute surface par des procédés pneumatiques ou non, à l'aide d'un pistolet ou par des procédés électrostatiques	Actif
24.30.01	3	Fabrication de peintures, vernis et encres d'imprimerie non visés par une autre rubrique (peintures, vernis, pigments, opacifiants, compositions vitrifiables, engobés, mastics, enduits, solvants et diluants organiques composites, décapants, produits liquides pour la protection du bois et préparations liquides hydrofuges à base de silicone, encres d'imprimerie) lorsque la capacité installée de production est supérieure à 0,1 t/an et inférieure ou égale à 100 t/an	Actif
24.30.02	2	Fabrication de peintures, vernis et encres d'imprimerie non visés par une autre rubrique (peintures, vernis, pigments, opacifiants, compositions vitrifiables, engobés, mastics, enduits, solvants et diluants organiques composites, décapants, produits liquides pour la protection du bois et préparations liquides hydrofuges à base de silicone, encres d'imprimerie) lorsque la capacité installée de production est supérieure à 100 t/an et inférieure ou égale à 50.000 t/an	Actif

<https://permis-environnement.spw.wallonie.be/>

Ajout d'une cabine de peinture

Installations et activités classées	Classe
24.3 Fabrication et application de peintures, vernis et encres d'imprimerie 24.31 Ateliers où l'on procède à l'application de peintures ou enduits sur toute surface par des procédés pneumatiques ou non, à l'aide d'un pistolet ou par des procédés électrostatiques	2

Application d'une nouvelle rubrique autre que Classe 3 ?
Possible augmentation des dangers ou des nuisances ?

OUI

NON

Permis d'environnement
(extension du permis principal)
→ procédure PE « classique »

Registre des modifications
→ envoi 1 x/an au Fonctionnaire Technique et Collège communal (date anniversaire du permis principal)

Ajout d'une cabine de peinture

- Utilisation du **formulaire général des demandes de permis d'environnement** et de permis unique
 - à compléter en ne tenant compte QUE de la cabine de peinture
 - échéance de cette extension = échéance du permis principal (→ 2035 dans notre exemple)

Délai d'obtention similaire à la demande de permis classique

<http://permis-environnement.spw.wallonie.be>

Wallonie environnement SPW

Wallonie territoire SPW

Décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement

Arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement

Arrêté ministériel du 6 juin 2017 établissant un formulaire général de demande de permis d'environnement et de permis unique

Annexe 1/1 : Formulaire général de demande de permis d'environnement et de permis unique

Cabine révisé aux services administratifs de la commune de dépôt du dossier	
Commune où est déposé le dossier de demande de permis d'environnement	
Date de réception du dossier à la commune	
Référence du dossier à la commune	
Personne au contact à la commune	
Date d'expiration du dossier au Département des Permis et Autorisations	

Scree de la commune

PERMIS-ON-WEB

Service public de Wallonie agriculture ressources naturelles environnement

Service public de Wallonie territoire logement patrimoine énergie

+ formulaires annexes éventuels

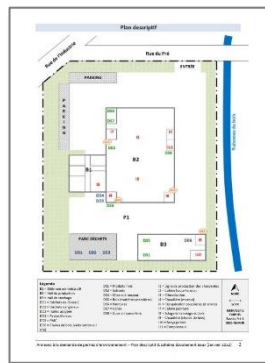
Outils pratiques | Aide au remplissage

Exemple formulaire complété
www.environnement-entreprise.be

Formulaire PE

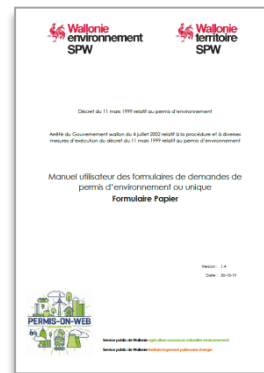


Plans + schéma de procédé



Manuel d'aide au remplissage
<http://permis-environnement.spw.wallonie.be>

Formulaire principal



Autres formulaires



Outil web | WalOnMap

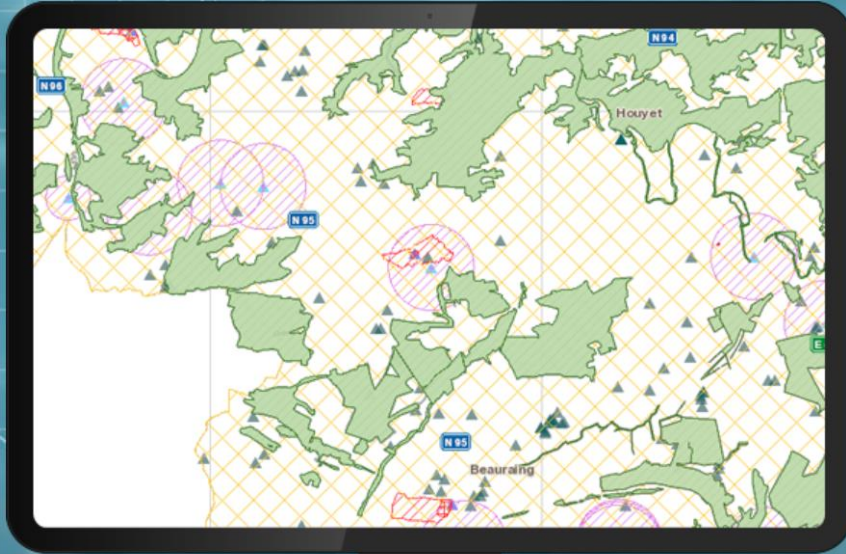
Accueil

Cartes et données

Communauté géomatique

INSPIRE

Ressources



WalOnMap

En quelques clics, visualisez sur une carte interactive les données géographiques de la Wallonie et interagissez avec la carte grâce à des outils performants.

ACCÉDER À WalOnMap

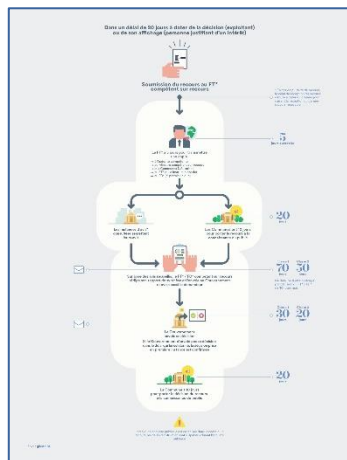
<https://geoportail.wallonie.be>

Outils pratiques | Suivi des délais

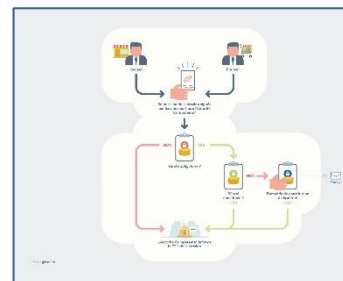


<https://permis-environnement.spw.wallonie.be>

« Lignes du temps »



Recours



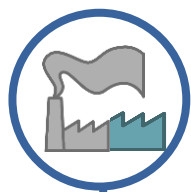
Cession

+ Cessation, article 65...

2023 : ajout d'une nouvelle activité



2015



2022

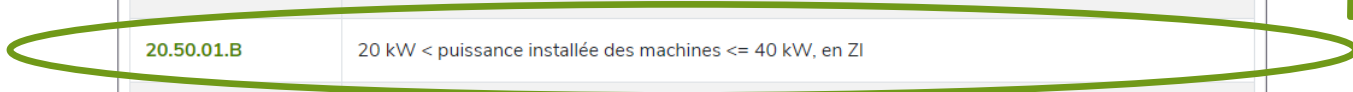


2023

2035

Ajout d'une ligne de production

20.5. Fabrication d'objets divers en bois, liège, vannerie et sparterie		^
20.50. Fabrication d'objets divers en bois, liège, vannerie et sparterie - Lorsque la puissance...		^
20.50.01.A	10 kW < puissance installée des machines <= 20 kW, hors ZI	
20.50.01.B	20 kW < puissance installée des machines <= 40 kW, en ZI	
20.50.02.A	puissance installée des machines > 20 kW, hors ZI	
20.50.02.B	puissance installée des machines > 40 kW, en ZI	



Application d'une nouvelle rubrique autre que Classe 3 ?
Possible augmentation des dangers ou des nuisances ?

NON

Registre des modifications

→ envoi 1 x/an au Fonctionnaire Technique et Collège communal
(date anniversaire du permis principal)

Ajout d'une ligne de production

- Exemple de registre des modifications (avant le modèle d'aide)

N° transformation	Objet	Date de mise en service	Identification sur le plan	N° rubrique PE	Date d'envoi du registre
2013/01	Installation d'un climatiseur d'une puissance frigorifique nominale de 5 kW contenant moins de 3 kg d'agent réfrigérant fluoré.	7 juillet 2013	I6	40.30.02.01	22 février 2014
2013/02	Remplacement du compresseur de 50 kW par un nouveau compresseur de 35 kW avec un système de récupération de chaleur.	29 octobre 2013	I4 (emplacement inchangé)	40.20.03.01.01	22 février 2014

/!\ Il existe désormais un modèle d'aide à la constitution d'un registre des modifications d'un établissement

Modèle d'aide à la constitution d'un registre des modifications d'un établissement



Wallonie
environnement
SPW

Modèle d'aide à la constitution d'un registre des modifications d'un établissement

Ce modèle de registre des modifications, complété pour une entreprise fictive, a été réalisé par la Cellule Environnement de l'UNE sur base de son expérience de terrain.
Attention, pour être complet, il doit également être accompagné d'un plan actualisé de l'entreprise.

Dernière mise à jour de l'exemple : 04 juin 2023

Vous avez des questions ou des remarques ? Contactez la Cellule Environnement de l'UNE au 01047.19.49 ou via environnement@une.be.



www.environnement-estrepais.be

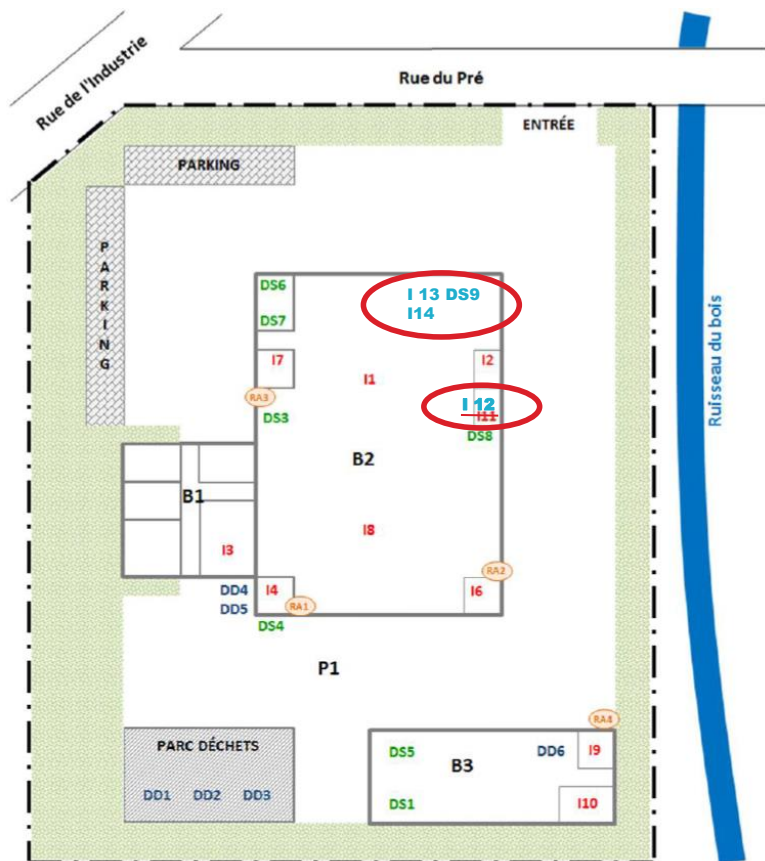


PERMIS-ON-WEB

Service public de Wallonie agriculture ressources naturelles environnement

Exemple de registre des modifications

Le plan descriptif de l'entreprise doit également être mis à jour !



Légende

B1 = Bâtiment administratif
 B2 = Hall de production
 B3 = Hall de stockage
 DD1 = Déchets de classe 2
 DD2 = Déchets dangereux
 DD3 = Huiles usagées
 DD4 = Papier/Carton
 DD5 = PMC
 DD6 = Chutes de bois (valorisation sur site)

DS1 = Produits finis
 DS3 = Solvants
 DS4 = Citerne à mazout
 DS5 = Bois (matières premières)
 DS6 = Peintures
 DS7 = Colles
 DS8 = Cuve air comprimé
DS 9 Cuve d'air comprimé

I1 = Ligne de production des charpentes
 I2 = Cabine haute-tension
 I3 = Climatisation
 I4 = Chaudière (mazout)
 I6 = Récupération poussières et sciures
 I7 = Cabine peinture
 I8 = Sciage et rabotage du bois
 I9 = Chaudière (chutes de bois)
 I10 = Broyage bois
~~I11 = Compresseur~~


 NORD

 1/300
 MENUISERIE
 DUBOIS
 Rue du Pré 1
 5000 NAMUR

I12 = compresseur 32kW
I13 = compresseur 5kW
I14 = ligne de production 25kW

Questions - Réponses



Merci de votre attention

Cellule Environnement d'AKT for Wallonia

Rue de Rodeuhaie 1
1348 LOUVAIN-LA-NEUVE

environnement@akt.be

www.environnement-entreprise.be



*Cette action de sensibilisation à l'environnement est organisée
dans le cadre des missions d'intérêt public confiées par la
Wallonie à AKT for Wallonia.*